



LES HIVERNALES 2021

(26 novembre au 31 décembre 2021)

SOUS DIRECTION

POLITIQUES PUBLIQUES

Animations – Relations Publiques

* **Affaire suivie par Monsieur Eric SEGUI**

☎ : 04.94.08.99.11.

@ : leshivernales@ville-lagarde.fr

Raison Sociale :

Prénom : Nom :

Téléphone : **Email** :

Adresse :

Produits :

Nouveaux produits (si présent lors de la commission de sélection pour l'édition 2020) :

Je souhaite réserver pour les Hivernales 2021 :

... chalet de 3m x 2m

... chalet de 6m x 2m (**selon le nombre de chalets disponibles**)

- ✓ Je joins mon attestation de la police d'assurance professionnelles multirisques (incendie, vol, vandalisme, ...) + assurance complémentaire pour des dommages causés aux tiers **couvrants** **jusqu'au 3 janvier 2022.**
- ✓ Je joins mon extrait D1, Kbis de moins de 3 mois **ou** carte d'affiliation MSA valable pour 2021 **ou** certificat délivré par le C valable pour 2021.
- ✓ Je joins les photos de mes produits, œuvres ou de mon stand.

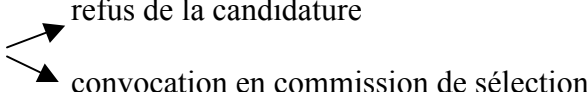
Le à

Signature :

DOCUMENTS A FOURNIR
POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE
(selon le nombre de chalets disponibles)

- La fiche de renseignements chalet artisan formulaire renseignée
- Liste produits produits/denrées renseignée
- quelques photos des produits, stands, chalet de Noël
- Les **documents commerciaux** suivants pour les Artisans et/ou Commerçants, Producteurs, Artistes, Artistes Libres (en fonction de votre statut) :
 - extrait Kbis ou Extrait D1, datant de moins de 3 mois
 - attestation de règlement ou d'exonération des cotisations URSSAF ou Sécurité Sociale des Indépendants, jusqu'au dernier trimestre échu
 - attestation d'inscription à la Maison des Artistes et au répertoire SIRENE,
 - attestation de règlement des cotisations sociales auprès de l'AGESSA ou de la MDA,
 - carte d'affiliation à la MSA
 - attestation de mise à jour délivrée par le Centre des Impôts,
 - déclaration d'exercice d'une profession libérale (pour les artistes plasticiens et créateurs d'œuvres originales telles que définies par l'article 2 du Décret n°95- 172 du 17 février 1995)
- Les **attestations d'assurances** pour l'ensemble des titulaires des chalets :
 - attestation d'assurance responsabilité civile couvrant les risques inhérents à l'exercice de votre activité sur le domaine public,
 - attestation de la police d'assurance professionnelle multirisque (incendie, vol, vandalisme, ...)

INSTRUCTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- 1) réception du dossier de candidature
 - 2) pré-étude du dossier de candidature 
 - refus de la candidature
 - convocation en commission de sélection
 - 3) pour l'exposant convié en Commission de Sélection :
 - présentation du concept et des produits de l'exposant
- ⇒ Refus de candidature **OU** Obtention d'un chalet de Noël (selon le nombre de chalets disponibles)